



, résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

### **SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 16 MAI 2018, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET, À MONT- SAINT-HILAIRE.**

---

#### Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville  
Madame Louise Allie, 1<sup>re</sup> vice-présidente et conseillère de Belœil  
Monsieur Jean-Pierre Brault, 2<sup>e</sup> vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park  
Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire  
Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville

#### Étaient absents :

Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park  
Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

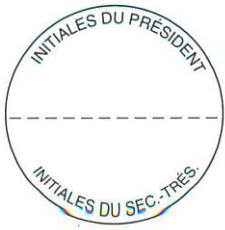
#### Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.  
Monsieur Benoît Aubertin, Aquatech

---

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2018
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. État des résultats financiers au 31 mars 2018
7. Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres CHI-20192020 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
8. Mandat à l'union des municipalités du Québec – appel d'offres CHI-20192021 – Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux
9. États des résultats techniques – mars et avril 2018
10. Rapport d'exploitation d'Aquatech – janvier, février, mars 2018
11. Projet de biométhanisation – suivi
12. Divers
13. Interventions de l'assistance
14. Clôture de la séance



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution  
ou annotation

### **POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 3 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

18-18

### **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Brault

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

12.1 Site de dépôt des eaux usées pour les véhicules récréatifs (VR)

**ADOPTÉE**

18-19

### **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 AVRIL 2018**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Frédéric Lavoie

**ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2018 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

**ADOPTÉE**

### **POINT 4. CORRESPONDANCE**

18-020 02-03-18 Lettre de MONSIEUR MANUEL GOMEZ-SANCHEZ, ingénieur, LES SERVICES EXP INC., demandant des honoraires supplémentaires pour le suivi et la coordination du projet de biométhanisation entre la finalisation des travaux et le début de la mise en service (de septembre 2016 à septembre 2017).

18-021 23-03-18 Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS VALLIÈRES, vice-président, ARMATURES BOIS-FRANC INC., nous faisant une demande de paiement dans le cadre du projet de biométhanisation.

18-022 09-04-18 Lettre de MADAME LINDA LANDRY, comptes recevables, ARMATURES BOIS-FRANC INC., amendant la demande de paiement précédente.

18-023 19-04-18 Courriel de MADAME CHANTAL MALENFANT, attachée d'administration, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant la résolution numéro 2018-04-114 nommant messieurs les conseillers Louis Côté et Mario Borduas délégués pour siéger au conseil d'administration de la Régie.

18-024 27-04-18 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN DION, inspecteur, chaudières et machines, SCM GESTION DES RISQUES LP (pour le compte de la Mutuelle des Municipalités du Québec) nous informant que la recommandation émise dans le rapport du 4 janvier 2018 n'a pas encore été exécutée et nous rappelant que le certificat est donc encore retenu pour la chaudière aquatubulaire à l'eau (Fulton) puisqu'elle n'est pas enregistrée auprès de la Régie du Bâtiment du Québec. Il s'agit d'un avis final qui est transmis aux autorités provinciales.

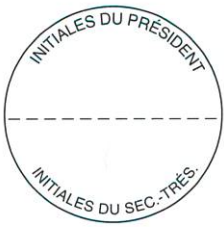
18-20

### **POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Brault  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Louis Côté



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution  
ou annotation

**ET RÉSOLU QUE** le bordereau des déboursés numéro 18-03, du chèque numéro 589 au chèque numéro 644 du déboursé numéro 201800135 au déboursé numéro 201800228 pour un montant total de 671 921,37 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

### ADOPTÉE

#### POINT 6. ÉTAT DES RÉSULTATS AU 31 MARS 2018

Le conseil d'administration prend acte du rapport des états financiers, préparé par le secrétaire-trésorier, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2018 où les dépenses sont au montant de 679 571,49 \$ les revenus au montant de 1 330 878,35 \$, le tout pour un surplus d'exercice de 651 306,86 \$.

18-21

#### POINT 7. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES CHI-20192020 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

**ATTENDU QUE** la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer de l'**hypochlorite de sodium** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019 et 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté  
**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

### ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

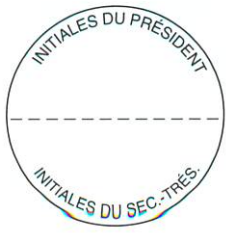
**QUE** la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192020 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020 et visant l'achat d'**hypochlorite de sodium** nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

**QUE** la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2020;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

**QUE** la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

**QUE** la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### ADOPTÉE

18-22

### POINT 8. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – APPEL D'OFFRES CHI-20192021 – ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX

**ATTENDU QUE** la Régie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de quatre (4) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Sulfate d'aluminium, Sulfate ferrique, Chlore gazeux et Hydroxyde de sodium;

**ATTENDU QUE** les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une Régie de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ;

**ATTENDU QUE** la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le **sulfate d'aluminium (alun)** dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2019, 2020 et 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Louis Côté  
**APPUYÉ PAR** Madame Louise Allie

### ET RÉSOLU

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;

**QUE** la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20192021 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021 et visant l'achat de **sulfate d'aluminium (alun)** nécessaire aux activités de notre organisation municipale;

**QUE** la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021;

**QUE** pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

**QUE** la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, plus une (1) année supplémentaire en option, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

**QUE** la Régie confie à l'UMQ la décision de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

**QUE** si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu



résolution  
ou annotation

**QUE** la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non membres de l'UMQ;

**QU'UN** exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

### **ADOPTÉE**

#### **POINT 9. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES – MARS ET AVRIL 2018**

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de mars et avril 2018. Les résultats indiquent une situation hors norme en mars concernant les MES ainsi que le phosphore total, et ce à cause du bris du flocculateur du décanteur numéro 1, suivi du bris du racleur du décanteur numéro 2. Les travaux correctifs ont été terminés le 20 mars et depuis cette date, tous les résultats sont conformes y compris pour le mois d'avril.

#### **POINT 10. RAPPORT D'EXPLOITATION D'AQUATECH – JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2018**

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport d'exploitation des mois de janvier, février et mars 2018, dont une copie en format PDF est remise à chaque membre de la Régie.

#### **POINT 11. PROJET DE BIOMÉTHANISATION – SUIVI**

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration concernant l'avancement des travaux pour le projet de biométhanisation.

La production de biogaz du digesteur numéro 2 est maintenant stabilisée. Il reste le démarrage de la bouilloire au biogaz à achever pour l'alimentation du séchoir et des systèmes de chauffage.

En ce qui concerne la réception de boues de fosse septique (B.F.S.), l'objectif initial était de réduire les gaz à effet de serre (G.E.S.). Dans cette optique, les B.F.S. des quatre villes membres de la RAEVR seront acheminées à la RAEVR.

Pour les autres municipalités partenaires de la SEMECS, le principe de proximité est à favoriser pour l'acheminement des B.F.S. entre le lieu de la SEMECS et celui de la RAEVR; l'objectif étant la réduction du transport et des G.E.S.

#### **POINT 12. DIVERS**

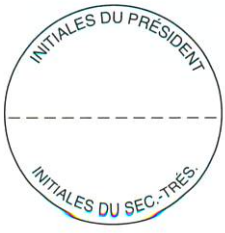
##### **12.1 Site de dépôt des eaux usées pour les véhicules récréatifs (VR)**

Monsieur Louis Côté mentionne que rendre accessibles les installations de réception des eaux usées des véhicules récréatifs d'Otterburn Park aux autres municipalités membres de la RAEVR est acceptable, mais que certains travaux devront être faits pour rendre le site plus sécuritaire et fonctionnel.

En ce qui concerne l'aménagement d'un site à Belœil, l'administrateur de la Régie contactera la directrice générale de la Ville.

#### **POINT 13. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune intervention de l'assistance.



## Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

N° de résolution  
ou annotation

**18-23**

### **POINT 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Madame Louise Allie  
**APPUYÉ PAR** Monsieur Jean-Pierre Brault

**ET RÉSOLU QUE** la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

### **ADOPTÉE**

Il est 19 heures 45 minutes.

Jacques Drouin, ing.  
secrétaire-trésorier

Normand Angers  
Président